

La parole est à THANH VAN

Nguyen Thi Thanh Van, journaliste de nationalité française, militante du Parti Viet Tan, a été arrêtée à Ho Chi Minh Ville le 17 novembre 2007. Elle a été libérée le 12 décembre après 25 jours de détention. VN infos.

Circonstances

Ce n'était pas mon premier voyage au Viêt-Nam. Bien sûr, chacun d'eux comportait des risques. Mais si l'on veut avoir une expérience personnelle de la situation, réaliser des reportages en direct, soutenir de près ceux qui réclament la démocratie à haute voix, il n'y a pas d'autre solution que d'être sur place. Je n'ai donc pas hésité à prendre ces risques. Vers le milieu du mois de novembre, avec quelques militants de notre Parti (le Parti Viet Tan), nous avons organisé un nouveau voyage au Viêt-Nam. Mon compagnon de voyage est M. Somsak, un Thaïlandais d'origine vietnamienne. Notre objectif est de propager les idées de non-violence et la méthode de lutte qui leur est liée. Étant journaliste, je dois aussi réaliser des reportages sur des paysans « injustement spoliés ». Ceux-ci manifestent tous les jours dans les rues de Ha Nôi et de Saïgon, pour faire entendre leurs plaintes et revendications sur la place publique.

Le 17 novembre, quelques amis et moi étions en réunion chez M. Nguyen the Vu, rue Ton That Hiep, 11^e arrondissement, à Saïgon. Vers 11h30 des agents de la Sûreté ont investi l'appartement. Ils étaient plus de dix.

Nous avons été tout de suite séparés et isolés, chacun dans un coin. Les agents ont entrepris de fouiller l'appartement. Quand ils ont trouvé des affichettes invitant à la lutte par la non-violence, j'ai déclaré immédiatement que ces documents m'appartenaient. Un procès-verbal a été établi, puis nous étions filmés.

Très tendue et appliquée à faire exactement ce qu'ils me demandaient, je me souviens plus très clairement de mes faits et gestes.

J'ai été amenée ensuite au Centre de la Sûreté rue Nguyen Van Cu, dans le premier arrondissement de Saïgon. J'ignorais alors le sort subi par les autres.

Conditions de détention.

J'ai partagé la même cellule qu'une autre femme. Celle-ci était détenue depuis quelques temps déjà pour des raisons de droit commun. Elle connaissait tous les règles et détails nécessaires à la vie quotidienne dans cette maison d'arrêt. Elle a semblé comprendre ce que je ressentais et son aide a été précieuse tout le long de mes 25 jours de détention. Ainsi, dans mon malheur,

j'avais une certaine chance. Nous partagions une cellule de 10m2, sans lit ; nous dormions à même le sol, sur des nattes. Un coin séparé nous servait de coin de toilettes. En vue de nous surveiller, la lumière restait toujours allumée et je n'ai pas dormi pendant plusieurs nuits successives. Ma compagne de cellule m'a fait remarquer que nous étions toutes les deux dans la partie de la prison destinée à la détention provisoire. Dans une véritable prison, les conditions de vie sont incomparablement plus dures.

Les interrogatoires

Les interrogatoires ont été quotidiens, parfois au nombre de deux ou trois par jour.. En général, ils sont trois à m'interroger. Bien sûr, au début, je ne tenais pas à parler de ma famille, de mes parents afin de les protéger. Par ailleurs, sous le pseudonyme « Thanh Thao », je suis une journaliste connue, travaillant pour la radio Chan Troi Moi (Nouvel Horizon). Je suis également membre du parti Viet Tan et ce n'est un secret pour personne. On peut m'interroger mille fois là-dessus, je n'ai rien à cacher.

Je n'ai pas subi de violences physiques ou d'insultes. Personne n'a élevé la voix pour me menacer. Cela m'a beaucoup surprise. Mais de retour en France, après avoir retrouvé ma liberté, j'ai comparé mon expérience et ce qu'ont vraiment subi mes camarades, comme Truong Van Ba. Celui-ci a été arrêté en même temps et emprisonné au même endroit que moi. Je me suis aperçu alors que les techniques d'interrogatoire diffèrent du tout au tout suivant la personne à interroger. J'insiste là-dessus. Comme je suis de nationalité française, et que j'ai reconnu avec un certain sang-froid que les tracts venaient de moi, ils ont peut-être jugé qu'il valait mieux utiliser des manières plus subtiles pour m'influencer psychologiquement. Cependant je ne dormais guère et mon esprit tendu en permanence réfléchissait à la manière adéquate de répondre au prochain interrogatoire. J'ignorais bien sûr ce qui se passait à l'extérieur, ce qui se passait en France. Et je m'inquiétais pour moi, pour ma famille, pour mes parents, pour mes amis.

Le 10e jour fut pour moi un tournant. Je fus officiellement informée que j'étais arrêtée pour terrorisme. Je ressentis cette accusation comme un choc. Ainsi tous ces interrogatoires n'étaient que des mises en scène pour en arriver là ? Je leur ai montré mes petites mains. « Messieurs, leur ai-je dit, de toute ma vie je n'ai voulu faire de mal à personne, et je n'ai aucune intention d'en faire dans l'avenir ! Je suis accusée d'être une terroriste, c'est-à-dire de chercher à tuer des gens, cela m'est impossible, sachez-le ». Je concluais ainsi : « Si vous m'accusez de terrorisme, je connais maintenant le genre de procès que vous me réservez. Continuez donc votre travail, ! je n'ai plus rien à ajouter.... ».

Devant mon attitude très déterminée, mes geôliers me laissèrent tranquille ce jour-là mais les interrogatoires ne tardèrent pas à recommencer. Nous faisons chacun

notre travail, eux en m'interrogeant, moi en répondant. Dans mon esprit, j'envisageais alors une condamnation reposant sur de fausses accusations, comme ce fut le cas pour Lê Thi Công Nhân, la jeune avocate actuellement en prison pour 4 ans.

Intervention du Consulat de France

Mon premier contact avec l'extérieur fut la visite de Mme Patricia Parachini, vice-consule de France. C'était le 30 novembre, 13 jours après mon arrestation. Ce fut un grand soulagement. On m'a demandé de me changer, mais comme je n'avais pas d'autres vêtements que ceux que je portais sur moi et une autre tenue en train de sécher, je suis allée à sa rencontre comme j'étais. La salle était remplie d'agents de sûreté pour des raisons que j'ignorais. On m'avait demandé de parler en vietnamien, un traducteur se chargeant de la conversion de mes paroles en français. Je refusais. Mme Parachini et moi, avons conversé en français. Nous avons été souvent interrompues sous prétexte que nous sortions du cadre autorisé. Nous avons évoqué mon état de santé, mes conditions d'emprisonnement, les efforts de la France pour me faire libérer. En fait, nous n'avions pas échangé grand-chose. Trente minutes dans ce cas-là, et dans de telles conditions, c'est très court. J'ai su plus tard que mes proches ont été soulagés autant que moi par mon premier contact avec la France depuis mon arrestation. Ce sera la seule visite de Mme Parachini, jusqu'à ma libération.

Mme Nguyen Thi Thinh

Un fait m'a marquée durant mon séjour à la maison d'arrêt : les pleurs de Mme Nguyen Thi Thinh. J'ai été arrêtée et emprisonnée le 17 novembre. Le 23 au soir, Mme Thinh fut enfermée dans la cellule voisine de la mienne. Elle était accusée d'avoir introduit des armes et munitions au Viêt-Nam pour notre parti Viet Tan. Bien sûr, à ce moment-là, je n'étais au courant de rien. Je l'entendais pleurer, crier son innocence, jour et nuit. Elle était désespérée et s'était tellement affaiblie que, deux jours avant sa libération, elle était tombée en prenant sa douche et s'était blessée gravement à la tête. On m'a raconté alors qu'elle venait des Etats-Unis et avait été arrêtée avec des armes dans ses bagages. Je me suis demandé comment on pouvait amener des armes des Etats-Unis jusqu'au Viêt-Nam et je n'ai pas envisagé un seul instant que le pouvoir puisse faire une telle mise en scène. C'est seulement plus tard, une fois libérée, que j'ai été mise au courant des mésaventures de M. Phan et de Mme Thinh, deux ressortissants américains qui nous sont totalement inconnus, même s'ils ont été dénoncés comme membres du Viet Tân et accusés de transporter des armes en territoire vietnamien. J'ai été encore plus surprise lorsque j'ai appris que M. Phan et Mme Thinh ont été relâchés, tout simplement, et non expulsés comme M. Truong Van Ba et moi.

La libération

Le 9 décembre, par hasard, j'ai entendu M. Truong Van Ba parler dans le couloir avec des agents de sûreté. J'ai

deviné alors que M. Ba allait être libéré. Je me mis à espérer mais jusqu'à la fin de la journée, aucun élément nouveau ne se produisit en ce qui me concerne. La flamme de l'espoir s'éteignit aussi vite qu'elle était allumée.

Le 11 décembre, je fus mise au courant de la libération de M. Truong Van Ba, ainsi que celle du couple M. Phan et Mme Thinh. Quant aux trois personnes qui avaient été arrêtées en même temps que M. Ba et moi, MM. Vu, Trung, et Somak. je ne les ai jamais vues alors qu'elles étaient logées au même endroit que moi. Il faut rappeler que MM. Vu et Trung sont de nationalité vietnamienne et que M. Somak est de nationalité thaïlandaise.

Le 12 décembre, vers 14 heures, on m'avertit que je serai « expulsée ». A 21h, Mme Parachini vint me chercher. Six voitures des forces de sécurité avec leurs sirènes hurlantes accompagnaient notre voiture jusqu'à l'aéroport. Là, un représentant des autorités vietnamiennes remit à Mme Parachini les papiers de mon expulsion. Mme Parachini m'apprenait alors que, dès le dimanche 9 décembre, il était prévu que je serais expulsée. Mais, les autorités vietnamiennes n'ayant cessé de changer de décision, mon billet d'avion avait dû être changé trois fois.

Réflexions personnelles

Les autorités vietnamiennes sont désireuses d'améliorer progressivement leur image devant l'opinion mondiale. Mais elles craignent encore davantage de perdre le pouvoir. C'est la raison pour laquelle les autorités continuent à propager des informations à sens unique à l'intérieur du pays. Ainsi, le peuple ne voit que le bon côté du changement, et ne s'aperçoit pas que le système dictatorial totalitaire est la cause de la corruption, de la dégradation sociale et de multiples problèmes qui lui sont cachés ou déformés par le pouvoir. Tous ceux qui tentent de dire la vérité, d'apporter des solutions sont réprimés. C'est le cas du Bloc 8406, des Partis Vi Dân, Thang Tien. En ce qui concerne le Parti Viet Tan, le parti auquel j'appartiens, il est accusé de terrorisme comme l'a été le Parti Dan Chu Nhan Dan (Parti démocratique du Peuple) dans un passé récent. Je suis sûre que cette calomnie ne peut tromper personne. M. Do Thanh Cong du Parti démocratique du Peuple a été arrêté et accusé de vouloir faire sauter l'ambassade des Etats-Unis. Il a été libéré sous la pression du gouvernement et de l'opinion américains. Maintenant, c'est au tour de M. Truong Van Ba et de moi-même.

Selon un dicton vietnamien « l'or véritable ne craint pas le feu », le Parti Viet Tan, comme les autres forces démocratiques du Viêt-Nam ne craignent pas d'être calomniés, accusés avec des fausses preuves, j'ai foi en l'idée que le peuple par la non-violence peut vaincre toute dictature. Comme en Europe de l'Est, en Serbie, Géorgie...Le régime dictatorial qui règne actuellement par la répression et l'oppression au Viêt-Nam, ne peut échapper à cette règle.

Nguyen Thi Thanh Van (*propos recueillis*)